



Mont-Laurier

## AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE - DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du **14 janvier 2019** débutant à 19h 30, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette consultation, les demandes suivantes seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

<b>Immeuble visé</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
388, rue Desormeaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• régulariser une marge latérale de 0,92 m au lieu de 2 m.</li></ul>
181, rue Beaurivage	<ul style="list-style-type: none"><li>• régulariser la localisation d'un patio situé à 3,17 m de la ligne avant du terrain par rapport à la rue des Tilleuls.</li></ul>
598, rue Bélanger	<ul style="list-style-type: none"><li>• régulariser un lot d'une superficie de 418,9 m<sup>2</sup> au lieu de 500 m<sup>2</sup>;</li><li>• régulariser un lot d'une profondeur de 21,09 m au lieu de 28 m;</li><li>• régulariser une marge avant de 0 m au lieu de 5 m;</li><li>• régulariser un total des marges latérales de 3,93 m au lieu de 5 m;</li><li>• régulariser l'empiètement du bâtiment accessoire de 0,60 m et 0,98 m sur les marges arrière et latérales au lieu de 1 m;</li><li>• régulariser une galerie empiétant de plus de 2 m dans la marge avant prescrite de 6 m.</li></ul>
977, boulevard Des Ruisseaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• autoriser deux garages dont la superficie excède celle du bâtiment principal;</li><li>• autoriser un mur latéral ayant une hauteur supérieure à 3,5 m;</li><li>• autoriser une porte montante ayant une hauteur supérieure à 3 m;</li><li>• Autoriser un garage isolé dont la superficie excède 112 m<sup>2</sup> ainsi que la superficie du bâtiment principal.</li></ul>
556, rue Génier	<ul style="list-style-type: none"><li>• régulariser un lot dont le frontage est de 11,48 m au lieu de 17 m;</li><li>• régulariser un lot dont la largeur moyenne est de 12,73 m au lieu de 17 m;</li><li>• régulariser une marge avant de 3,33 m au lieu de 5 m;</li><li>• régulariser une marge latérale de 0,47 m au lieu de 2 m;</li><li>• régulariser un total des marges latérales de 4,25 m au lieu de 5 m.</li></ul>
902-908, rue de la Madone	<ul style="list-style-type: none"><li>• autoriser la reconstruction d'une galerie et de deux porches empiétant de plus de 2 m dans la marge avant prescrite de 6 m;</li><li>• régulariser un avant-toit empiétant de plus de 2 m dans la marge avant prescrite de 6 m.</li></ul>
2076, boulevard Albiny-Paquette	<ul style="list-style-type: none"><li>• autoriser un espace de stationnement n'étant pas entièrement pavé, ligné et entouré d'une bordure.</li></ul>

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 26<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

Stéphanie Lelièvre, greffière